

[Texte]

Mr. Hines: I should qualify that because, if the tribunal, for example, is looking at something like footwear, they are looking at criteria which are not spelled out in terms of Article 19 of the GATT, which are not the same criteria that the Textile and Clothing Board should be looking at.

The Chairman: At the same time, the way you have described those three groups permits a degree of specialization about them and there is a problem about industry . . .

Mr. Hines: Yes.

The Chairman: . . . but you cannot always find in words what you get in discretions and experience. So it is not necessarily bad to have these many organizations.

Mr. Hines: No, I am not saying it is necessarily bad, but we have received complaints that it is confusing because, if we just had one body, one would know where to go.

The Chairman: I used to get confused when I had a problem to deal with industry as to whether I should phone the Chamber or the Board of Trade or the CMA. I used to resolve it by speaking to all three.

However, it is an area, and I think if we have time we would like perhaps to come up with some recommendations, either re-endorsing what we have with some modifications or improvements or perhaps coming up with some new concept altogether. But it is only a recommendation; we may not deal with it: it all depends on time and, looking at some of the briefs and the interest that is shown, it is going to be perhaps a rather invigorating exercise.

Maybe at 9 o'clock we could break for a few minutes. You know, this is a bit agreeable for a member of Parliament to have the whole committee by himself. No 10 minutes. You do not mind if I go on a minute here?

Okay, you mentioned sunset clause and things of this nature. What about the Americans? I think they have been doing something in the anti-dumping area. Does not their legislation provide for . . . ?

Mr. Hines: Not in this area. As I said before, what they provide for is a review. It is on request after a year, but there is no sunset clause as such.

The Chairman: I think they have provisions for eventual full disclosure of the steps that were taken in the process.

Mr. Hines: That is another point you will notice in the international reaction, that the Americans, Europeans and Japanese have come down very hard on us in Geneva for lack of disclosure, and with some cause. We have been less than open in the past.

That is not true of the tribunal: the tribunal in its statements of reasons have been very open. But the Department of National Revenue has come under a lot of criticism for not disclosing more information at each stage of the investigation—the initiation, the preliminary determination, and the final . . .

[Traduction]

M. Hines: Je dois ajouter cependant que si le tribunal étudie l'industrie de la chaussure, par exemple, ils utilisent des critères qu'on ne trouve pas à l'article 19 du GATT et qui ne sont pas non plus les mêmes critères que ceux qu'utilise la Commission du textile et du vêtement.

Le président: Selon la description que vous nous avez donnée de ces trois groupes, ils peuvent se spécialiser et il y a un problème dans l'industrie . . .

M. Hines: Oui.

Le président: . . . on ne peut pas toujours coucher par écrit la sagesse qui découle de l'expérience. Ce n'est pas nécessairement mauvais d'avoir autant d'organismes.

M. Hines: Non, je ne dis pas que c'est nécessairement mauvais, mais nous avons reçu des plaintes que cela sème la confusion et que si l'on avait un seul organisme, les gens sauraient à qui s'adresser.

Le président: Parce que j'avais des problèmes avec l'industrie, je ne savais pas si je devais m'adresser à la Chambre de commerce ou à l'Association canadienne des manufacturiers. En fait, j'appelais tout le monde.

Toutefois, si nous avons le temps, nous voudrions peut-être faire des recommandations à ce sujet, soit en reprenant le système que nous avons maintenant avec quelques modifications, soit en proposant quelque chose d'entièrement nouveau. Ce n'est cependant qu'une recommandation, nous ne nous en occuperons peut-être pas. Cela dépend du temps à notre disposition et compte tenu des mémoires que nous avons reçus et de l'intérêt manifesté pour notre travail, je prévois que nous aurons beaucoup de pain sur la planche.

Nous pourrions peut-être faire une pause à 9 h 00 pour quelques minutes. C'est très agréable pour un député d'avoir tout le comité à lui seul. Non, dix minutes. Cela ne vous fait rien si je poursuis pendant un instant?

D'accord. Vous avez parlé de la prescription, et de clauses de ce genre. Que font les Américains? Je crois qu'ils ont fait quelque chose dans le domaine du dumping. Est-ce que leur loi prévoit que . . .

M. Hines: Non, pas dans ce secteur. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ils prévoient une révision. Elle est effectuée sur demande après un an, mais il n'y a pas de délai de prescription.

Le président: Je crois qu'il ont des dispositions prévoyant la divulgation complète de toutes les mesures qui ont été prises.

M. Hines: Vous constaterez qu'au niveau international, les Américains, les Européens et les Japonais nous ont fortement critiqués de ne pas divulguer nos méthodes, à raison. Nous n'avons pas été disposés à le faire par le passé.

Ce n'est pas la même chose au tribunal, il est très ouvert lorsqu'il expose ses motifs. Le ministère du Revenu national a été fortement critiqué parce qu'il ne divulgue pas assez d'informations à toutes les étapes des enquêtes . . .